

Chers confrères,

Nous vous communiquons ci-dessous une information de l'Agence Nationale DPC relative à la formation continue des professionnels de santé pendant cette période de confinement.

Il est notamment précisé :

- " *Toute session ayant débuté avant le 30 octobre, qu'elle soit présentielle ou non présentielle, pourra se terminer au-delà des dates prévues et au plus tard jusqu'au 31 mars 2021 inclus.*

- *Si vous êtes inscrit à une action présentielle, qu'elle ait débuté ou non, l'organisme pourra la tenir ou la poursuivre par son équivalent en classe virtuelle sous réserve que cette action soit bien publiée sous ce format sur le site de l'Agence."*

Merci de cliquer sur [l'image ci-dessous](#) :



Bien fraternellement,

Frédéric BASSI

Laure BRENAS

Président - Section B

Présidente - Section C



20201106 - ANDPC formation à distance

